



INSCRIPTION POUR L'ENTREE AU LYCEE

Classe de 2^{nde} générale et technologique : 2STHR

Madame, Monsieur,

Nous avons plaisir à vous accueillir au lycée Le Castel. Afin de procéder aux formalités d'inscription, nous vous remercions de bien vouloir venir au lycée avec les documents demandés après prise de rendez-vous :

VENDREDI 2 JUILLET entre 10h et 12h, 13h30 et 16h00

SAMEDI 3 JUILLET entre 9h00 et 12h00

Prise de rendez-vous par les télé-services

LUNDI 5 JUILLET entre 13h30 et 16h30

<https://teleservices.ac-dijon.fr/>

Ce temps d'inscription dans l'établissement sera l'occasion de rencontrer :

- **La direction** pour évoquer la scolarité et le choix des options,
- **La vie scolaire** pour les questions relatives à l'internat, le règlement intérieur, l'adhésion à la Maison des Lycéens...
- **L'intendance** pour les questions financières (demi-pension, prélèvements mensuels...)
- Eventuellement **le secrétariat** pour les questions administratives,
- Au besoin **les infirmières scolaires**

Un essayage et une réservation des tenues de travail obligatoires seront organisés pendant le temps de l'inscription ; voir fiche trousseau. Prévoir un mode de paiement (chèque ou espèces pour la participation à cette tenue).

Il est absolument nécessaire de procéder à l'inscription pendant ces dates sous peine de voir l'affectation s'annuler. Seuls les responsables légaux de l'élève sont habilités à procéder à l'inscription ; l'élève ne peut pas procéder lui-même à la remise des documents. Il est bien sûr recommandé que l'élève soit présent également.

Services de Télé-Inscription (<https://teleservices.ac-dijon.fr/>) : l'utilisation de ce service internet vous permettra de valider votre affectation, de mettre à jour vos informations personnelles (adresse, téléphone, renseignements familiaux...) et de formuler les vœux sur les enseignements à choisir.

Attention : Il ne se substitue pas aux inscriptions administratives dans l'établissement mais il réduit les documents à renseigner et prépare les formalités d'inscription sur place.

Les documents à apporter lors des inscriptions :

- La **fiche hébergement** accompagnée d'un RIB et d'un chèque le cas échéant
- La **fiche infirmerie**
- Un **chèque de 5€** à l'ordre de « Maison des Lycéens » (indiquez votre nom au verso) correspondant à une adhésion facultative mais très utile pour la vie des élèves (voir informations page suivante).

Vous trouverez ci-après des informations complémentaires ; en attendant de vous rencontrer, nous souhaitons par avance à votre enfant une rentrée réussie.

Le Proviseur,

Ph. Viollon

OPTIONS FACULTATIVES en 2GT

Les options européennes en anglais : hôtellerie. Ouverture en fonction du nombre d'inscrits.

FOURNITURES

Manuels scolaires : ils seront remis en prêt aux élèves à la rentrée de septembre.

Fournitures spécifiques : 1 blouse en coton pour les travaux pratiques de SVT et physique chimie, et une calculatrice mode examen pour les mathématiques. Une tenue de sport est par ailleurs nécessaire.

Pour **les fournitures de bureau**, il est conseillé d'attendre les consignes et conseils donnés par l'enseignant en début d'année.

Pour **les tenues professionnelles** en hôtellerie-restauration, voir la fiche trousseau jointe.

VIE SCOLAIRE ET REGLES DE VIE

CORRESPONDANCE : un carnet de correspondance est remis à chaque lycéen le jour de la rentrée. De nombreuses Informations concernant la scolarité de votre enfant y sont inscrites. Il doit être régulièrement consulté et signé. Il devra être présenté à l'entrée du lycée

ENT ECLAT : un accès pour les élèves et pour les parents permet de consulter notes, bulletins, absences et de communiquer avec les enseignants et le lycée.

ABSENCES : toute absence doit être immédiatement signalée au bureau « Vie Scolaire », par téléphone (03.80.76.70.00) ou par mail ou par ECLAT **et régularisée dès le retour de l'élève.**

REGIME DES SORTIES : les élèves sont autorisés à sortir de l'établissement en cas d'absence de cours sur accord des parents pour les élèves mineurs.

DEMI-PENSION : un comportement correct est exigé à la demi-pension (respect des lieux et du personnel).

Il n'y a pas d'horaire de passage mais il est possible d'avoir une carte de priorité pour ceux qui disposent de peu de temps de repas. Chaque nouvel élève se voit attribuer une carte magnétique qu'il doit présenter à chaque passage et conserver en bon état. Son remplacement lui sera facturé. Un élève externe peut prendre son repas au lycée en achetant un « ticket-repas » au secrétariat d'intendance la veille du jour prévu. Pour des raisons de sécurité alimentaire, Il est interdit d'introduire de la nourriture ou de la boisson à la cantine.

INTERNAT : le règlement de l'internat est distribué en début d'année, les parents doivent en prendre connaissance. Un état des lieux est effectué en début et fin d'année scolaire.

Matériel nécessaire : 1 paire de draps (ou drap + couette et housse), 1 traversin ou oreiller avec sa taie, 1 alèse, 2 cadenas. L'établissement fournit une couverture, l'élève peut apporter, à sa convenance, une seconde couverture ou une couette ; il est rappelé que les draps et les housses de couette doivent être régulièrement lavés (au moins à chaque période de vacances). Prévoir également un nécessaire de toilette (serviettes, trousse, gants, chaussons...).

Un exemplaire du **règlement intérieur** vous sera communiqué à la rentrée dans le carnet de liaison ; nous serons à votre disposition pendant l'inscription pour toute question relative aux règles de vie au lycée. Les chambres doivent être rangées tous les matins notamment pour faciliter le travail des agents d'entretien.

MAISON DES LYCEENS

La maison des lycéens est une association des élèves du lycée qui a pour objectif de mettre en place des activités culturelles ou de loisirs, et d'améliorer la vie quotidienne au lycée. Par exemple, elle contribue à l'animation d'une cafétéria, de foyers, d'espaces de vie et de détente, ainsi qu'à la mise en place de sorties ou de rencontres théâtrales, cinématographiques ou musicales. L'adhésion à cette association est facultative mais elle est précieuse pour les élèves et leur démarche citoyenne.

SERVICE D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Restauration scolaire

Pour s'inscrire à la demi-pension, il est nécessaire de remplir la fiche hébergement distribuée au moment des inscriptions et de fournir un chèque de 44 € (10 repas) ou pour les élèves disposant déjà d'un accès en ligne d'approvisionner le compte de ce même montant.

Le badge d'accès est distribué à la rentrée et conservé pendant toute la durée de la scolarité au lycée.

L'accès au self est libre et ne nécessite pas d'inscription préalable.

Au cours de l'année, le compte doit être impérativement approvisionné par avance. Seuls les repas consommés sont décomptés.

Après la rentrée, les familles pourront alimenter le compte par paiement en ligne, grâce aux identifiants et mots de passe qui leur seront distribués.

Hébergement – Internat

Les familles choisissent un des deux forfaits suivants, ce choix est valable pour l'année scolaire entière. Il peut toutefois être modifié en fonction de l'emploi du temps de l'élève dans les 15 jours qui suivent la rentrée par demande écrite de la famille.

- Forfait 4 nuitées : du lundi midi au vendredi midi
- Forfait 5 nuitées : du dimanche soir (pas de repas) au vendredi midi.

Modalités de paiement pour les forfaits (restauration et internat)

Les avis aux familles (factures) sont transmis mi- trimestre. L'année scolaire est divisée en trois termes inégaux.

Les familles peuvent :

- opter pour le prélèvement automatique mensuel (d'octobre à juin) en remplissant un mandat de prélèvement
A noter : En cas d'incident de paiement, le prélèvement automatique est annulé.
- payer en ligne sur l'espace dédié (information données à la rentrée)
- payer exceptionnellement par chèque ou espèces si forfait moins de 300 € par trimestre

Bourses et aides

Le lycée affecte en priorité les bourses nationales et les aides sur les comptes de restauration et d'hébergement de l'ensemble des élèves.

Les excédents sont versés en fin de trimestre.

Tarifs 2021

Trimestre	Forfait internat 4 nuitées	Forfait internat 5 nuitées
sept-déc.	591.83 €	640.31 €
janv-mars	478.01 €	517.17 €
avril-juillet	512.16 €	554.12 €
Annuel	582,00 €	1711,00 €

Dates des prélèvements		Forfait internat 4 Nuitées	Forfait internat 5 nuitées
Trimestre 1	05-oct	197.00 €	184.70 €
	05-nov	197.00 €	184.70 €
	05-déc	197.83 €	184.72 €
Trimestre 2	05-janv	159.00 €	172.39 €
	05-févr	159.00 €	172.39 €
	05-mars	160.01 €	172.39 €
Trimestre 3	05-avr	170.72 €	213.43 €
	05-juin	170.72 €	213.43 €
	05-juil	170.72 €	213.45 €

FONDS SOCIAL

Si vous rencontrez des difficultés financières pour payer les dépenses de restauration ou de scolarité (demi-pension, internat, achat de vêtements, transports, voyages scolaires...), vous pouvez solliciter **une aide du fonds social** en demandant un dossier auprès de l'assistante sociale, ou au service intendance.

TRANSFERT DES BOURSES : les familles des élèves boursiers doivent demander au secrétariat de l'établissement fréquenté cette année le transfert des bourses pour le lycée Le Castel.

DATE DE LA RENTREE DES ELEVES

Jeudi 02/09 à 10h

- **De 10h00 à 12h** : accueil par le professeur principal et remise des manuels
- **De 13h30 à 15h30** : découverte et visite du lycée avec le professeur principal
- **Vendredi 03/09 à partir de 8h** : début des cours selon emploi du temps

Les élèves internes seront accueillis à l'internat avec les familles mercredi 01/09 à 17h30.

Contacts :

22 Rue Daubenton 21000 DIJON



Tél : 03.80.76.70.00 mël : 0210019g@ac-dijon.fr site internet : www.lyc-lecastel.fr





FICHE HEBERGEMENT

Réservé à l'administration
 Noté/Reçu DPP RIB B
 Saisi DPP RIB SIECLE P
 Secrétariat

IDENTITE DE L'ELEVE

NOM : *en MAJUSCULES* Prénom(s) : CLASSE :
 Date de naissance : / / BOURSIER : OUI NON
 Tél de l'élève (avec accord du représentant légal pour élève mineur) : / / / /
 Mél de l'élève :

REPRESENTANT LEGAL (paye les frais scolaires)

NOM :
 Prénom:
 Tel (domicile) : / / / /
 Tel (portable) : / / / /
 MEL :

REPRESENTANT LEGAL

NOM :
 Prénom :
 Tel (domicile) : / / / /
 Tel (portable) : / / / /
 MEL :

ORGANISME EN CAS DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE

DESIGNATION : NOM CONTACT :
 ADRESSE :
 joindre une attestation de prise en charge

REGIME DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

RESTAURATION SCOLAIRE

- Externe
 DP à la prestation (4,40 € le repas)

INTERNAT demandé

- Interne 4 nuitées (à partir du lundi)
 Interne 5 nuitées (à partir du dimanche)

Pour l'inscription à la demi-pension, approvisionnement obligatoire de 10 repas

- par chèque de 44,00 € à l'ordre du lycée le Castel
 ou
 par approvisionnement de 44 € du compte en ligne (uniquement pour les élèves déjà présents au lycée en 2020-2021)
Rappel accès : Eclat/autres services / Paiement DP-Internat

JOINDRE un R.I.B.

Pour le paiement des bourses et les remboursements

Pour les boursiers :

- *le RIB doit être au nom du demandeur de la bourse*
- *si compte joint : les deux prénoms doivent figurer*

R. I. B. Obligatoire

A _____, le
Signature du représentant légal

NOM :		PRENOM :	
CLASSE :			
DATE DE NAISSANCE : / /			
Etablissement précédent :			
VISION :		Lunettes :	
OUI-NON(1)		Lentilles :	
		OUI-NON	
AUDITION :		BONNE-MAUVAISE	
Votre enfant porte-t-il des appareils auditifs ?		OUI-NON	
Quelles maladies votre enfant a-t-il eues ?			
Votre enfant a-t-il subi des interventions chirurgicales ?		OUI-NON	
Si OUI, lesquelles ?			
Votre enfant est-il DIABETIQUE ?		OUI- NON	
Votre enfant est-il EPILEPTIQUE ?		OUI-NON	
Votre enfant est-il ASTHMATIQUE ?		OUI-NON	
Votre enfant suit-il un traitement ?		Si oui lequel ?.....	
(se présenter à l'infirmerie et fournir la copie de la dernière ordonnance)			
OUI-NON		OUI-NON	
Votre enfant présente-t-il des allergies/intolérances ?		OUI-NON	
- A des médicaments ? si oui lesquels?			
- A d'autres produits (plume, pollen, poussière, gluten,...) si oui lesquels ?			
Votre enfant a-t-il un suivi particulier (psychologue, UPSILON, adosphère, CMPP, orthophoniste,.....)		OUI-NON	
Si oui lequel ?.....			
OUI-NON		OUI-NON	
Votre enfant bénéficiait-il d'un PAP ?		OUI-NON	
Si oui, se présenter impérativement à l'infirmerie et si vous l'avez, fournir une copie du PAP			
OUI-NON		OUI-NON	
Votre enfant bénéficiait-il d'un PAI ?		OUI-NON	
Si oui, se présenter impérativement à l'infirmerie et, si vous l'avez, fournir une copie du PAI			
Aux termes des articles L5, L, L7-1, L215 et L216 du Code de la Santé publique, les parents ou responsables légaux sont tenus personnellement responsables de l'exécution des vaccinations obligatoires.			
- Vaccinations obligatoires pour tous les élèves et les étudiants : DTPOLIO à jour (fournir la photocopie du carnet de santé à la première inscription)			
DATE du dernier rappel du DTPolio :			
DATES des 3 injections de l' HEPATITE B (pour les élèves de la voie professionnelle)			
1 ^{ère} : 2 ^{ème} : 3 ^{ème} :			
ATTENTION : lorsque votre enfant est malade, nous vous remercions de bien vouloir le garder à la maison. L'infirmerie scolaire n'est pas un centre de soins et il ne sera pas possible de lui donner des médicaments en dehors de toute prescription médicale.			
En cas d'urgence et d'obligation de transférer mon enfant dans le centre hospitalier le mieux adapté, j'autorise qu'il puisse être transporté dans un véhicule envoyé par le SAMU, je serai rapidement prévenu par le personnel de l'établissement scolaire. J'assurerai sa sortie de l'hôpital.			

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus.

Fait à : Le :

Signatures des parents

Signature de l'élève

Contenant des renseignements médicaux, nous vous remercions de rendre cette fiche SOUS ENVELOPPE CACHETEE portant la mention « CONFIDENTIEL- FICHE INFIRMERIE »

(1) Rayez la mention inutile